

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des Jeux dénommé « Solitaire »

Article 1 Emissions de tickets

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des Jeux publié au *Journal officiel*, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 750 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 2 euros.

Article 2 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	15 000 € =	30 000 €
4 lots de	5 000 € =	20 000 €
5 lots de	2 000 € =	10 000 €
15 lots de	1 000 € =	15 000 €
435 lots de	150 € =	65 250 €
8 150 lots de	20 € =	163 000 €
5 400 lots de	12 € =	64 800 €
15 000 lots de	6 € =	90 000 €
83 000 lots de	4 € =	332 000 €
100 000 lots de	2 € =	200 000 €
212 011 lots formant un total de		990 050 €

Le montant de certains lots indiqués dans le tableau ci-dessus peut correspondre à un cumul de gains sur la zone de jeu.

Article 3 Description du jeu

3.1 La surface de jeu du ticket comporte deux zones à gratter constituées, d'une part, d'une zone de jeu composée de douze diamants et, d'autre part, d'un diamant vu de profil sur lequel figure la mention "N° BONUS". Sur chaque ticket, à côté des zones à gratter, figurent deux numéros pouvant aller de 1 à 37 inclus. Ces deux numéros sont appelés "numéros gagnants".

3.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu composée des douze diamants sont douze numéros et douze sommes en euros. Chaque numéro peut aller de 1 à 37 et une somme en euros lui est associée.

L'élément inscrit sous la couche grattable du "N° BONUS" est un numéro pouvant aller de 1 à 37. Ce numéro est également appelé "numéro gagnant".

A chaque numéro gagnant correspond une inscription en lettres placée au-dessous du numéro.

3.3. Le joueur gratte la zone de jeu composée de douze diamants et découvre douze numéros. Il gratte le "N° BONUS" et découvre un numéro.

S'il découvre, parmi les douze numéros inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu composée de douze diamants, un ou plusieurs numéros identiques à un ou plusieurs "numéros gagnants", le ticket est gagnant. Le joueur gagne la somme en euros inscrite sous le ou les numéros découverts de la zone de jeu composée de douze diamants identiques à un ou plusieurs "numéros gagnants".

S'il retrouve plusieurs "numéros gagnants" ou plusieurs fois le même "numéro gagnant" parmi les douze numéros découverts, il gagne chacune des sommes inscrites sous les numéros découverts identiques aux "numéros gagnants".

S'il découvre un symbole représentant un diamant sous la couche grattable de la zone de jeu, il gagne la somme de 20 euros.

Les sommes gagnées s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Paris, le 29 juin 2001 et modifié le 27 mai 2003, le 25 mars 2004, le 21 février 2005, le 6 février 2007, le 6 août 2007 et le 30 avril 2009.

Le Président-directeur général de LA FRANÇAISE DES JEUX

Christophe BLANCHARD-DIGNAC